

Image not found or type unknown



Depart avant l'age legal avec tous mes trimestres

Par **Hotline**, le **12/09/2023** à **07:53**

Bonjour

Dans 5 trimestres j'aurais mes 172 trimestres. En revanche je n'aurais que 59 ans..l'age legal est de 63,5 pour mon cas. Mes 25 meilleures années sont antérieures. Si j'arrête de travailler (sans revenu) et de cotiser, quel sera l'impacte sur le montant de ma retraite ?

Quel sera l'impacte sur le montant de ma future retraite ?

Par **P.M.**, le **12/09/2023** à **08:38**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Marck.ESP**, le **12/09/2023** à **08:39**

Bienvenue

Rien ne vous interdit de le faire si votre épargne ou les revenus du foyer vous le permettent.

Si vous avez ouvert votre portail personnel, le simulateur peut vous donner une évaluation en mettant 0 comme revenu entre 2023 et votre retraite.

En tout cas, la différence proviendra uniquement de l'évolution du coefficient de revalorisation.

Par **Cousinnestor**, le **12/09/2023** à **10:17**

Hello !

Hotline, l'âge légal de retraite que vous évoquez (63,5 ans) tient-il compte d'un éventuel droit

à retraite anticipée pour "carrière longue" ? Car si je compte bien, avoir déjà 172 trimestres à 59 ans c'est que vous avez commencé à travailler vers 16 ans. Ce qui fait votre âge légal de retraite serait plutôt de 60 ans, non ?

En tout cas le simulateur évoqué par Marck devrait satisfaire votre besoin d'évaluer l'impact différentiel d'arrêter de cotiser plus ou moins avant votre âge de retraite légal (vous seul avez les données personnelles pour faire cette évaluation).

A+